

1. ORGANISATION ET BAREME DE L'EXAMEN PRATIQUE

Contrôle des documents

Message d'accueil de l'inspecteur du permis de chasser qui doit :

- Vérifier que le candidat n'a pas de cartouches réelles sur lui.
- S'assurer que son téléphone portable est bien éteint.
- Demander au candidat s'il est droitier ou gaucher (pour bien se positionner).
- Exposer succinctement le barème de l'examen (21 points maxi, 16 points mini pour être reçu, en cas de faute éliminatoire, exemple comportement dangereux, l'examen s'arrêtera immédiatement).

- Bon comportement	—————>	A	1 point
- Erreur bénigne ou non tir dans des circonstances de sécurité satisfaisantes	—————>	B	0 point
- Comportement dangereux	—————>	C	éliminatoire
- Préciser que toutes les personnes et les biens présents dans l'environnement comptent pour l'examen, sans exception.
- Indiquer que l'examen commence quand l'inspecteur du permis de chasser dit « l'examen commence » et qu'il ne sera terminé que lorsque l'inspecteur du permis de chasser dira « l'examen est terminé ».
- Demander au candidat s'il a des questions ou remarques particulières.

L'EXAMEN COMMENCE

L'inspecteur du permis de chasser remet au candidat le nombre de cartouches nécessaires à l'exécution du parcours.

Le fusil est remis au candidat par l'inspecteur du permis de chasser (ouvert et déchargé).

Avant de charger à deux cartouches, le candidat doit vérifier l'intérieur des canons (canons dirigés vers le ciel). S'il ne le fait pas avertissement et 1 point de moins sur le comportement général (voir barème avertissement).

1) EVOLUTION SUR UN PARCOURS DE CHASSE SIMULE AVEC TIR A BLANC (NOTE SUR 8 POINTS)

Postes n° 1 et 6 (obstacles) :

Décharge, vérifie les canons et recharge correctement A
Décharge, recharge incorrectement ou ne vérifie pas les canons B
Passage de l'obstacle fusil fermé chargé ou déchargé C
Comportement dangereux C

Remarque : L'obstacle ne peut être franchi que l'arme tenue à la main.

Postes n° 2 - 5 et 8 (tir autorisé) :

Chaque plateau est déclenché à la voix par le candidat.

Tire, décharge et recharge correctement A
Ne tire pas B
Tire, décharge ou recharge incorrectement B
Comportement dangereux C

Si le candidat retire la cartouche non percutée et ferme son fusil, note = B, puis l'inspecteur du permis de chasser lui indique qu'il doit recharger correctement avant le prochain plateau.

Si la distance de tir est jugée trop importante (plateaux hors de portée ou retombant sur le sol) note = B (critère : tire incorrectement).

Postes n° 3 - 4 et 7 (bâtiment ou véhicule - haie - silhouette) :

Ne tire pas A
Met en joue en situation dangereuse sans tirer C
Tire C
Comportement dangereux C

Restitution des douilles et du fusil :

L'inspecteur du permis de chasser demande au candidat de lui remettre le fusil. L'inspecteur du permis de chasser récupère les douilles et le fusil (ouvert et déchargé) puis il annonce la fin du 1^{er} atelier.

Si le candidat remet le fusil fermé ou chargé C

Nota : Le candidat n'a pas à vérifier l'intérieur des canons avant de remettre le fusil.

Remarques :

- *Plateau « no-bird » : l'inspecteur du permis de chasser provoque le départ d'un nouveau plateau.*

Si le candidat tire une partie du plateau « no-bird », dans des conditions normales de sécurité, l'inspecteur du permis de chasser l'accepte, note = A.

- *Cran de sûreté : si le candidat le met pendant les déplacements, l'inspecteur du permis de chasser ne le sanctionne pas (cela ne constituant pas une faute) et ne lui formule pas de remarques pendant l'examen.*

2) EXERCICE DE TIR AVEC DES CARTOUCHES A GRENAILLE (NOTE SUR 7 POINTS) ET DEMONTAGE D'UNE ARME POUR DEPLACEMENT EN VEHICULE (NOTE SUR 1 POINT) :

Rappel bref des règles de cet atelier :

- Plateaux noirs (espèces chassables), rouges (espèces non chassables).
- Silhouette ne compte que lorsqu'elle est de face (pour les terrains non équipés d'un poteau qui dissimule la silhouette quand elle est de profil).
- Si utilisation swing-trap, préciser que cette arme est interdite à la chasse.

Le candidat se positionne dans la cage de sécurité.

Le fusil ouvert et déchargé lui est remis par l'inspecteur du permis de chasser et par l'avant de la cage de sécurité.

Le candidat doit vérifier l'intérieur des canons avant de charger. S'il ne le fait pas = motif d'avertissement.

L'inspecteur du permis de chasser remet deux cartouches à grenaille au candidat. Le fusil est alors chargé par le candidat.

Le candidat déclenche à la voix le départ des plateaux.

Nota :

- *Le candidat n'aura à ouvrir son fusil que s'il tire. S'il ne tire pas, il reste en position d'attente.*
- *Plateau « no-bird » : l'inspecteur du permis de chasser provoque le départ d'un nouveau plateau.*

Si le candidat tire une partie du plateau « no-bird », dans des conditions normales de sécurité, l'inspecteur du permis de chasser l'accepte, note = A.

Poste n° 9 (tir vers silhouette)

Ne tire pas A
Met en joue sans tirer C
Tire C
Comportement dangereux C

Postes n° 10 - 12 - 14 - 15

Plateaux
de couleur noire

Tire, décharge et recharge correctement A
Ne tire pas B
Tire, décharge ou recharge incorrectement B
Comportement dangereux C

Si la distance de tir est jugée trop importante (plateaux hors de portée ou retombant sur le sol) : note = B (critère : tire incorrectement).

Postes n° 11 - 13

Plateaux
de couleur rouge

Ne tire pas A
Met en joue sans tirer A
Tire C
Comportement dangereux C

Au dernier plateau (7^{ème}), le candidat (qu'il ait tiré ou non), décharge son fusil, remet les cartouches puis le fusil à l'inspecteur du permis de chasser, par l'avant de la cage de sécurité.

Poste n° 16 : démontage du fusil pour déplacement en voiture (un étui court est placé sur la banquette arrière ou le coffre) :

L'inspecteur remet au candidat l'arme ouverte et lui précise qu'elle est déchargée. Le candidat n'a pas à vérifier l'intérieur des canons

Y arrive A
N'y arrive pas B
Comportement dangereux C

Hors examen :

L'inspecteur du permis de chasser invite le candidat à remonter l'arme (pour le candidat suivant).

3) EXERCICE DE TIR A L'ARME RAYEE SUR SANGLIER COURANT POUR UN TIREUR POSTE EN BATTUE (NOTE SUR 3 POINTS) :

Rappel bref des règles de cet atelier :

- Chargement / déchargement de l'arme.
- Positionnement du candidat en action de chasse, ventre au bois, désignation du voisin de battue et de la direction du sanglier courant.
- Tir dans les règles de sécurité.

Le candidat se positionne.

L'inspecteur du permis de chasser lui remet la carabine (déchargée, culasse ouverte) ainsi que deux cartouches à douilles amorcées.

Poste n° 17 : chargement et déchargement de l'arme avec deux cartouches à douilles amorcées

Charge / décharge correctement	A
Incorrect ou difficultés	B
N'y arrive pas	C
Comportement dangereux	C
Charge ou décharge sa carabine canon dirigé à l'horizontal	C

Nota :

- *Un candidat ne peut pas continuer l'épreuve s'il ne sait pas ou s'il n'arrive pas à charger ou décharger sa carabine, note = C (critère : éliminatoire).*
- *La direction du chargement autorisée est : devant ou derrière, en dehors des angles de 30°, canons impérativement dirigés vers le sol.*

*Le candidat restitue ses deux cartouches à douilles amorcées à l'inspecteur.
L'inspecteur lui remet alors deux cartouches à balle plastique.*

Postes n° 18 et 19

Tir, chargement, déchargement corrects et bon comportement	A
Ne tire pas ou mauvaise manipulation de déchargement ou de rechargement	B
Epaule ou tire dans l'angle des 30°	C
Tire du sanglier en dehors de la zone autorisée	C
Comportement dangereux	C
Charge ou décharge sa carabine canon à l'horizontal	C

Après le deuxième tir, le candidat éjecte la douille vide (ou la cartouche à balle plastique) et remet l'arme, culasse ouverte et déchargée, à l'inspecteur du permis de chasser.

2. L'EXAMEN EST TERMINE

4) COMPORTEMENT GENERAL DU CANDIDAT (NOTE SUR 2 POINTS)

Points n° 20 et 21

Appréciation générale du candidat sur les trois ateliers :

Comportement globalement satisfaisant A
Attitude peu sûre, empruntée (avertissement) B
Candidat ayant eu une attitude imprudente lors du maniement de l'arme
au cours de l'épreuve ou ne tenant pas compte des remarques de
l'inspecteur, incorrection, trois avertissements C

Nota :

L'avertissement est signalé pour une faute grave non éliminatoire.

Il entraîne la perte d'un point de comportement général.

Le troisième avertissement provoque l'élimination directe.